

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

***CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535***

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 15 MARS 2023

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le huit mars deux mille vingt-trois par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 13

Virginie FOURNIER ; Patricia DOSSMANN ; Isabelle DUSCH ; Dahbia BOUDJEMA ; Valérie BOULNOIS ; Alain CUERONI ; Bruno DOYON ; Claude FERRI ; Philippe GASPARELLA ; Alain MERTES ; Liliane PALAMAR ; Andrée PICCININI ; Yvette WITZ ;

Absents excusés : 4

Yves MULLER ; Christine BANDURSKI ; Martin BEAUVAIS ; Emmanuel WILVERT ;

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 04/2023

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire du C.C.A.S. pour l'année 2023 joint à la convocation de la présente séance ;

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape préalable obligatoire au vote du budget primitif ;

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) des C.C.A.S.

Ce débat a pour objectif d'assurer le vote éclairé des conseillers lors de l'approbation du budget. Aussi, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption et le vote du budget primitif est précédé, chaque année, du rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.).

Ce document, ci-joint en annexe, dresse le bilan des activités de l'année 2022 et doit permettre de réajuster les axes de travail ainsi que d'actualiser les projets et les orientations budgétaires pour l'année 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2023 du C.C.A.S. sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente ;

**APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

LES MEMBRES PRENNENT ACTE.

Marange-Silvange, le 16 mars 2023

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

